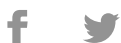


Présentation du bilan intermédiaire des 3 premiers groupes de travail du 'Gesondheetsdësch'

Communiqué 23.02.2021



En date du 23 février 2021, Romain Schneider, ministre de la Sécurité sociale, et Paulette Lenert, ministre de la Santé et ministre déléguée à la Sécurité sociale, ont présenté lors d'une conférence de presse le bilan intermédiaire des 3 premiers groupes de travail du 'Gesondheetsdësch'.

©MSAN



Conférence de presse: Présentation du bilan intermédiaire des 3 premiers groupes de travail du 'Gesondheetsdësch'

Pour rappel, l'objectif du 'Gesondheetsdësch' est de définir ensemble avec tous les acteurs du terrain, une vision partagée du système de santé de demain qui tient compte des défis existants tout en restant attractif pour le patient et pour le prestataire. La collecte des idées et intérêts des parties prenantes contribuera dans un 2e temps à l'élaboration du Plan National Santé.

13 projets pour former la trame du 1er Plan National Santé

Dans le cadre des groupes de travail, les ministres et les différents acteurs se sont échangés en toute transparence et dans le dialogue sur les défis et les points d'améliorations. Pour répondre aux attentes des parties prenantes, 13 projets ont été retenus, dont:

a. Revue des attributions professionnelles et adaptation des formations respectives

Le Luxembourg est fortement dépendant de main d'œuvre étrangère au niveau des professionnels de la santé. Le ratio de médecins par habitant est en-dessous de la moyenne européenne alors que le ratio d'infirmiers par habitant est au-dessus de la moyenne européenne. De plus, le Luxembourg connaîtra dans les prochaines 20 années une croissance démographique importante.

Le but de ce projet est de redéfinir de manière générale les compétences, missions et attributions entre médecins, infirmiers, infirmiers spécialisés, aides-soignants et des autres professions de santé tout en adaptant les formations respectives pourrait rendre les différentes professions plus attractives.

b. Exercice de la médecine et des professions de santé sous formes sociétales

Un des leviers pour prévenir une pénurie dans la démographie médico-soignante, serait d'augmenter l'attractivité et la flexibilité des professionnels de santé en leur permettant d'exercer sous formes sociétales. 'À l'heure actuelle, la majorité des professions libérales ont la possibilité d'exercer leur profession sous forme sociétale, à l'exception des professionnels de santé. Des nouvelles formes sociétales présenteraient pourtant de nombreux avantages aussi bien pour le professionnel de santé que pour le patient', a expliqué la ministre de la Santé Paulette Lenert. 'Elles permettraient d'assurer une continuité des soins même en cas d'absence du médecin traitant, une prise en charge pluridisciplinaire plus rapide ainsi que l'amélioration de la qualité des soins due à un regroupement des compétences, une plus grande capacité d'innovation et adaptation aux évolutions de la profession et aux attentes des patients. Pour les professionnels de santé, une nouvelle opportunité de carrières s'ouvrirait ainsi, permettant notamment un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et privée'.

c. Création d'un registre digital unique pour les professions de santé

La mise en place d'un registre digital pour les professions de santé permettra d'avoir des données actualisées sur tout professionnel de santé (actif/inactif) et de faire une projection des ressources disponibles dans les différentes professions.

d. Élaboration d'une vision sur les parcours des patients du futur

'Nous visons une prise en charge globale réunissant prévention, soins et suivi médico-social et nous souhaitons améliorer l'organisation des soins primaires (centres régionaux, gardes, réseaux des soins à domicile, pharmacies, médecin référent), favoriser le virage ambulatoire et créer des structures ambulatoires extrahospitalières', a annoncé Paulette Lenert. 'Mais pour réussir le virage ambulatoire, les modalités selon lesquelles des procédures médicales peuvent être effectuées en milieu extrahospitalier devront être définies car la qualité de la prise en charge et la continuité des soins doivent être garanties'.

e. Promotion des professions de santé

Pour combattre la pénurie de personnel qualifié, il conviendra de promouvoir les professions de santé. En étroite collaboration avec les différents ministères impliqués, un plan d'action national concernant les professions médicales et de la santé couvrant la période 2020 - 2035 sera élaboré. Une des actions qui sera alors certainement mise en œuvre est une campagne de promotion médiatique en faveur des métiers de la santé afin d'augmenter l'intérêt des jeunes pour les professions de la santé incluant infirmiers, aides-soignants et médecins.

f. Amélioration des relations avec les personnes protégées

Le projet vise à améliorer la communication envers les assurés et à faciliter l'accès à l'information des institutions de la sécurité sociale via les différents canaux de communication (l'accessibilité via téléphone et courrier électronique, moteurs de recherche efficace, langage simple...).

L'amélioration et surtout la facilitation de la communication avec les personnes protégées ainsi que la simplification administrative en s'appuyant sur la digitalisation sont des priorités stratégiques' a commenté Romain Schneider.

g. Mise en place du paiement immédiat direct

Romain Schneider a rappelé que 'les systèmes de la Santé et de la Sécurité sociale ont bien fonctionné lors de la crise. Or cette dernière nous a également montré quelques points de faiblesse, qu'il convient maintenant d'identifier, de corriger ou de réformer afin de renforcer d'avantage les points forts de nos systèmes de santé'.

Parmi les différents points à améliorer se trouve, dans une première étape, le 'remboursement accéléré' et à terme le 'paiement immédiat direct' des prestations de soins opposables à l'assurance maladie. Avec le paiement direct, l'assuré effectue, sur base d'un mémoire d'honoraires complet, le paiement de sa partie et enclenche le paiement de la part à charge de l'assurance maladie. L'assuré est en effet au centre de la démarche. Le système de paiement direct sera opérationnel à partir de 2023.

Le système du tiers payant social quant à lui fait également partie du processus de digitalisation en cours pour en faciliter le recours et apporter des simplifications administratives pour toutes les parties prenantes.

À côté des voies digitales, il sera évidemment possible de se rendre dans une des agences de la CNS pour que le paiement puisse être effectué.

Concernant les trois groupes de travail restants (GT 4 à 6), ils auront lieu en mars et avril 2021. Les informations détaillées ainsi que le calendrier des prochaines réunions des groupes de travail peuvent être consultées sur le site web dédié www.gesondheetsdesch.lu

Communiqué par le ministère de la Sécurité sociale/ ministère de la Santé

Plus

[Gesondheetsdësçh - présentation \(Pdf - 2,57 Mo\)](#)

Ministre(s)

[LENERT Paulette](#)

[SCHNEIDER Romain](#)

Organisation(s)

[Ministère de la Santé](#)

[Ministère de la Sécurité sociale](#)

Thèmes

[Justice sociale / Protection et sécurité sociales](#)

[Santé / Bien-être](#)

Dernière mise à jour 01.03.2021